

" Le traitement donné par l'Etat aux ministres du culte ne saurait être considéré comme un instrument politique destiné à paralyser leur influence légitime ou à la confisquer au profit d'une sorte de propagande, d'une morale officielle du gouvernement. L'Etat, qui reçoit les impôts de la nation, doit pourvoir à tous les besoins publics. Il consacre une partie du budget à l'exercice du culte, comme il en consacre une autre partie à la défense de nos frontières, à l'entretien de notre marine, aux nécessités de l'administration. Deux idées se trouvent aujourd'hui en présence, celle de la liberté, celle de la centralisation absolue nécessaire au bon emploi des forces de la nation. La centralisation ne saurait être attaquée dans ce qu'elle présente d'utile à la défense du pays et au maintien de nos institutions politiques, financières et administratives. Mais les véritables républicains, ceux qui ont foi dans les principes démocratiques, doivent avant tout garantir la liberté des individus, la liberté des croyances. L'unité des sociétés patriennes était fondée sur la puissance du glaive; l'unité des sociétés chrétiennes, les seules qui puissent désormais se développer, doit tendre à se fonder sur la liberté. Il faut donc non-seulement se défaire du communisme plus ou moins habilement déguisé, qui consiste à concentrer la puissance matérielle dans les mains de l'Etat, mais il faut encore combattre les efforts qui auraient pour but de concentrer en ses mains une puissance morale et intellectuelle. Dieu a créé l'homme libre. Ayons foi en lui et dans la liberté qu'il nous a donnée. Dans la liberté régnera l'ordre. Le temporel et le spirituel, par la nature même des choses, se distinguent et se séparent nécessairement. La législation devra proclamer cette séparation."

M. Isambert, sans combattre les idées émises par M. Arnaud, a fait remarquer que le concordat et les lois organiques qui régissent les rapports de l'Eglise et de l'Etat ne pourraient être rayés d'un trait de plume, et que cette législation ne pouvait être attaquée sans de grands ménagements. Mgr Fayet, évêque d'Orléans, a proposé alors au comité d'adopter pour base des discussions à venir les articles mêmes du concordat et des lois organiques. Examinés dans leur rapport avec les principes de liberté qui doivent être la base de notre constitution républicaine, ces articles présenteront une division méthodique des travaux du comité. Mgr Paris, complétant la pensée de son collègue, fait remarquer que cette discussion du concordat ne saurait préjudicier aux droits du Saint-Siège, qui doivent toujours rester saufs. Rien ne saurait évidemment être modifié dans un contrat synallagmatique, sans l'agrément des deux parties contractantes."

Le président du comité, M. Vivien, s'est rangé de l'avis de Mgr Fayet. Il s'est demandé cependant comment on trouverait les organes de l'Eglise dans le débat qu'elle aurait à soutenir avec l'Etat. Qui sera consulté pour arrêter les bases d'un nouveau contrat ? Il a été répondu que le Saint-Siège, pour ce qui concerne l'Eglise catholique, était son organe naturel et nécessaire.

Le comité des cultes se réunit deux fois par semaine composé d'hommes qui commencent à se connaître et entre les quels devra bientôt régner une certaine intimité, il est appelé, croyons-nous, à rendre de grands services au pays.

La liberté, on aurait tort de la dissimuler, est peut-être plus menacée qu'on ne le pense; c'est sur le terrain des questions d'enseignement que devront naturellement se livrer les premières batailles. C'est donc pour nous une joie véritable de pouvoir annoncer que, dans le comité des cultes, la cause de la liberté comptera de généreux défenseurs, si l'on songe jamais à l'attaquer."

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 7 JUILLET 1848.

LAC ST. PIERRE.

Depuis quelques temps nous voyons que le lac St. Pierre commence de nouveau à occuper les hommes qui s'intéressent à la grandeur future de la ville de Montréal, et à l'augmentation du commerce du pays en général. On se dit qu'ayant déjà dépensé de grandes sommes au creusement du lac St. Pierre, il ne faut pas laisser l'ouvrage à moitié fait, qu'il faut le compléter, pour retirer l'intérêt de la somme déjà employée, et faire que le tout soit de quelque utilité. Pour notre part, nous avons dû, comme journaliste et comme citoyen, nous occuper aussi de ce sujet. Nous nous sommes dit: voyons d'abord ce qui a été dépensé. Eh bien! il a été facile de le savoir, puisque nous avions sous la main les rapports des commissaires des travaux publics. Or, il apparaît par celui de ces rapports qui est pour l'année 1847, que jusqu'au premier janvier 1847, il aurait été dépensé pour le creusement du lac St. Pierre la somme de £73306 15 S. laissant en faveur des appropriations une balance de £1193 4 4.

Maintenant pour bien savoir de quoi il s'agit, il nous semble que nous devons examiner ce que les commissaires des travaux publics disent à ce sujet. Eh bien! le 12 juillet 1847, les commissaires déposèrent devant le parlement leur rapport dans lequel ils disaient: " Les commissaires espèrent achever l'été prochain (1848) le chenal de 150 pieds. La profondeur moyenne de la tranchée qu'il faut creuser " depuis la sixième brouée jusqu'à l'extrémité inférieure du canal est de deux pieds; mais il est évident qu'il y a beaucoup à faire au dessus de la 6e brouée, le chenal n'ayant pas la largeur complète de 150 pieds, ainsi qu'on le supposait dans toute sa longueur." A ce rapport étaient annexés le rapport de M. Rubidge en date du 31 mai 1847, et celui du capit. Bayfield en date du 17 septembre 1846.

M. Bayfield dit: " Si, en premier lieu, lorsque j'ai été consulté avant le commencement des travaux, on m'eût représenté que la quantité d'excavation nécessaire pour creuser le nouveau chenal, et par conséquent la dépense, serait presque le double de ce qu'exigeait l'ancien chenal, au lieu de me dire inconsiderablement, comme l'a fait une personne dont je ne puis mettre en doute la compétence, qu'après avoir comparé les deux chenaux, on avait trouvé que la quantité, qu'il fallait enlever dans le nouveau chenal, n'excédait guères celle qu'il fallait enlever dans le chenal tortueux." J'aurais pu ajouter que, quel qu'avantage qu'offrirait le nouveau chenal, il fut une compensation suffisante pour une aussi grande différence dans la dépense, dans l'état embarrassé où se trouve le revenu de la Province, et j'aurais été forcé de décider que l'essai devait être fait dans la ligne de l'ancien chenal. Mais aujourd'hui que les circonstances sont changées, et

considérant que £29,000 (ou, suivant M. Killaly, £23,000) ont déjà été dépensés sur cet ouvrage, et qu'il faut des progrès considérables; que l'expérience obtenue, relativement à la direction du courant vers et à travers le nouveau chenal, donne une très grande probabilité, non seulement qu'il restera ouvert, mais encore qu'il s'élargira graduellement, et amènera par la suite une grande amélioration dans la navigation, qu'on ne pourrait jamais espérer du creusage de l'ancien chenal tortueux; considérant également l'avantage d'avoir en même temps un chenal additionnel droit pour les gros bâtiments, avec ses nombreuses et pesantes bouées de fer en dehors du chemin des petites embarcations et des rapides bateaux à vapeur destinés aux passagers qui voyagent durant les nuits obscures; également la nécessité, la difficulté et la dépense de fermer le nouveau chenal, aujourd'hui qu'il est si avancé; et enfin, la faible différence, vu la grandeur de l'ouvrage, entre la dépense nécessaire pour compléter ce nouveau chenal et celle qui serait nécessaire s'il fallait l'abandonner pour reprendre l'ancien: de tout cela je conclus, je l'avoue, sans hésitation, qu'il serait inexpédient aujourd'hui de sacrifier la somme déjà dépensée et d'abandonner un ouvrage aussi avancé pour une autre route, qui, quelques grands que fussent ses avantages en premier lieu, sous le point de vue de l'économie, ne possède aucun des avantages, que promet le nouveau chenal, qui peuvent être considérés comme une compensation de la faible différence de dépense qui a été indiquée."

M. Rubidge dit à son tour: " Le but de ce rapport n'est pas d'établir la comparaison entre les mérites relatifs des deux projets, mais je ferai observer qu'en un jour calme, un courant considérable se fait sentir dans le nouveau chenal d'autant plus remarquable que ce courant a lieu dans un lac de sept milles de largeur, où l'on pourrait supposer que le courant se serait perdu dans cette vaste étendue d'eau. Quant à l'assertion que ce chenal ou cette tranchée " se remplira, " je ne puis dire, d'après mes propres observations, que je partage cet avis. L'été dernier, en une occasion favorable pour les sondages, j'ai trouvé les deux d'ancs bien arrêtés et distincts, avec deux ou trois pieds d'eau de plus de chaque côté. Si donc la tranchée était en train de se remplir, ces observations auraient arrêté naturellement le sable mouvant, et on s'en serait aperçu plus tôt, et les sondages n'auraient été enterrés dans le dépôt accumulé. En outre, lors du travail des cure-môles, sur les points les moins profonds durant les eaux hautes de ce printemps, la teinte plus claire des terres superficielles qui étaient enlevées, et dans lesquelles les joncs croissent en abondance, faisait voir incontestablement que le fond n'était couvert d'aucun dépôt et n'avait pas encore été dérangé. J'ajouterais que le 20 Août de l'année dernière, en un jour parfaitement calme, le " Vesper, " brick de 290 tonneaux, remorqué par la " Princesse Charlotte, " s'est échoué un peu au-dessous du phare flottant inférieur dans l'ancien chenal des bâtiments, quand ce brick ne tirait que 10 pieds 6 pouces d'eau; les sondages que j'ai faits alors à la poupe du brick ont donné que 10 pieds 2 pouces d'eau, et en me rendant de suite au nouveau chenal, les sondages n'ont donné en aucun endroit une profondeur moindre que 11 pieds, ce qui prouve clairement qu'il y a un peu plus de profondeur d'eau sur les bancs situés au sud du chenal actuel des bâtiments. Et ici encore, sur ces bancs, dans la ligne du chenal droit, on peut s'attendre raisonnablement à " une espèce de dépôt; " savoir, comme les cure-môles troublent le fond, ils produisent un courant épais et boueux, qui est transporté par le courant le long de l'étrave tranchée, jusqu'à ce que sa rapidité s'arrête sur les bancs inférieurs, où le sol en suspens se précipite graduellement au fond. Cet effet, à mon avis, doit se produire considérablement."

Quant aux commissaires, ils ne se sont pas prononcés à ce sujet dans leur rapport du 12 juillet 1847. Mais dans le dernier rapport, M. Robinson (alors commissaire en chef) s'exprime comme suit le 25 février 1848: " Comme il ne reste qu'une modique balance sur l'appropriation qui a été faite pour cet ouvrage, le Département a été obligé de suspendre ses opérations le 16 septembre dernier, après avoir atteint la 10e brouée. Les rapports hebdomadaires de M. McKim, chargé de la direction des travaux, établissent que 213,983 verges cubées ont été enlevées durant la saison; et M. Rubidge estime qu'il y a encore 163,525 verges cubées à enlever, pour compléter un chenal de 150 pieds de largeur dans toute l'étendue. Pour effectuer cet objet, travailler aux bords de la saignée où l'on n'a pas encore obtenu la pleine largeur, et mettre les machines à drague, etc., en état de servir efficacement, il faudra, suivant l'estimation de M. Rubidge, une somme de £14,213 10s. 11d.; et si l'on se décide à continuer les travaux jusqu'à ce point, il serait bon de commencer sans retard les réparations qu'il est urgent de faire aux bateaux et machines à drague, afin de pouvoir les mettre en pleine opération au commencement de la saison. De cette manière, on pourrait compléter, cette année même, un chenal de 150 pieds de largeur. " M. Rubidge et d'autres ont fait à plusieurs reprises l'inspection de la nouvelle tranchée, dans le but de constater si elle se remplissait; et c'est avec satisfaction qu'on peut maintenant déclarer que cela n'a pas eu lieu d'une manière perceptible. M. Rubidge a aussi examiné avec beaucoup de soin si la rapidité du courant s'était accrue dans la tranchée, et il fait rapport, qu'il n'y a pas de doute que les travaux opérés dans le nouveau chenal, ont augmenté la force du courant d'une manière sensible, et les sondages qu'on a faits démontrent non seulement que le courant a augmenté dans le chenal sur les bas-fonds voisins, mais ils corroborent de plus la déclaration du Capit. Bayfield que le courant " mençait à être plus rapide dans le nouveau que dans l'ancien chenal, ou celui qui sert de passage aux vaisseaux."

Par tous cela, on conclut que les ingénieurs sont d'avis qu'il est utile et avantageux de compléter le creusement du lac St. Pierre; on conclut, ensuite qu'ils paraissent d'avis que le nouveau chenal ne se remplira pas, mais qu'au contraire le courant y augmente considérablement; enfin, on voit que pour terminer cet ouvrage M. Rubidge est d'opinion qu'il ne faudrait que £14213 10 11. En vérité si toutes les choses sont telles que rapportées, nous n'hésiterions pas à nous prononcer en faveur d'une allocation d'argent à cet effet; car après tout, la somme demandée n'est rien en vue des avantages immenses qui doivent résulter de la navigation du St. Laurent jusqu'à Montréal par de gros vaisseaux, et, d'ailleurs, vu la balance déjà appropriée, la somme demandée se réduit encore à £13020 6 7. Nous le répétons donc, les faits étant tels que rapportés, nous croyons que tout le monde doit être en faveur du creusement du lac St. Pierre, et nous sommes convaincu que le parlement à la prochaine session s'empressera de voter l'allocation exigée. Mais qu'il soit toujours bien entendu que nous tenons fort à la restriction que nous venons de faire, et cela pour la raison suivante. C'est qu'il paraît (pour une bonne raison) qu'il serait fort prudent de ne pas recommencer les travaux en question, avant d'envoyer sur les lieux une personne capable et désintéressée, pour faire un nouveau rapport, vu que les choses pourraient bien avoir changées depuis un an.

LA REPRÉSENTATION.

L'Organe de M. Papineau continue à suivre la route qu'il s'est tracée dès le commencement. Il trouve à redire à tout ce que fait le ministère, et persiste à répéter qu'il soutient les ministres. Il va plus loin dans ses avancées, et prétend ne travailler que pour le bien du Bas-Canada. Nous pouvons juger de cela par l'extrait suivant d'un de ses articles éditoriaux: " Nous reproduisons, dit-il, dans cette feuille, un article du " Toronto Mirror " sur la réforme électorale. Nous engageons nos lecteurs à lire cet article avec attention. Ils y verront que c'était de la part des journaux qui nous opposent, présumer mal de l'opinion publique dans le Haut-Canada, que de taxer d'utopie irréalisable la réforme que nous avons demandée et que nous demandons encore avec tant d'instance, sur la promesse que nous avons reçue de nos députés sur presque tous les Hustings du pays. Nous le recommandons spécialement à la considération du " Journal de Québec, " de la " Revue " et de la " Minerve. " Si ces journaux ont encore quelque pudeur, ils devront rougir de voir un journal du Haut-Canada professer plus de bonne volonté et de libéralisme qu'eux mêmes, à l'égard du Bas-Canada."

Après de semblables paroles, il convient de faire connaître un tant soit peu l'article du " Toronto Mirror " qui semblerait, selon " l'Organe, " être si favorable au Bas-Canada. En voici donc un passage qui donne une idée parfaite du reste; la traduction appartient à " l'Organe. "

" Peuple du Haut-Canada, aujourd'hui l'organe du ministère vous dit que la représentation ne doit pas être dérangée, parce que vous avez la prépondérance et que votre esprit de domination anglaise ne doit pas souffrir l'ascendant de la race française: mais demain vous découvrirez que si la représentation eût été troublée vous seriez dans une position avantageuse vis-à-vis de vos frères colons du Bas-Canada, et c'est là ce qu'on prêche pour nous empêcher de l'obtenir. L'analyse des arguments du " Pilot " est exactement ceci: Chaque portion de la province a maintenant 42 représentants; si on y fait un changement donnant au Bas-Canada une représentation suivant sa population, le nombre de ses représentants serait plus grand que le vôtre; mais comme dans le temps que le Bas-Canada aura une population de 1,200,000, le Haut aura en toute probabilité une population de 1,800,000, alors ce dernier aura une moitié de plus de représentants que le premier; ce serait donc meilleure politique pour M. Papineau et les Canadiens-Français, de ne pas toucher à l'état actuel de la représentation, parce que bientôt ils profiteront de l'injustice qu'on leur a faite plus qu'ils en souffrent aujourd'hui. Et leur minorité française envierait en parlement autant de représentants que notre majorité saxonne. Supposons un instant que 42 membres soient une juste représentation aujourd'hui pour 600,000 Haut-Canadiens; alors 128 membres représenteraient 1,800,000 Haut-Canadiens. Sur le même principe, 56 membres représenteraient équitablement aujourd'hui 800,000 Canadiens-Français et 84 membres 1,200,000; c'est à dire le Haut-Canada aurait 128 représentants et le Bas 84 dans une chambre d'assemblée de 212. En d'autres termes nous aurions trois représentants contre eux deux."

Comme on le voit, le " Toronto Mirror " ne dit rien de plus que ce qui doit arriver. Il admet que bientôt la population du Bas-Canada se trouvera inférieure à celle du Haut-Canada, et le jour où le B. C. aura 1,200,000 habitants, le H. C. en aura 1,800,000. En sorte que le B. C. en verrait au parlement 51 membres et le H. C. 128: ce qui placerait le B. C. vis à vis le H. C. (par rapport à la représentation) dans un degré d'infériorité bien marquée, puisque les députés du Bas-Canada seraient à ceux du Haut-Canada dans la proportion de 2 est à 3. Cependant " l'Organe " de M. Papineau " organe " qui prétend prendre les intérêts du Bas-Canada, redit bien haut que c'est cette " réforme " qu'il demande avec tant d'instance. Il faut nécessairement que " l'Organe " ait une arrière pensée qu'il ne fait pas connaître pour venir parler de la sorte. Il devrait bien, s'il a tant à cœur le bien du peuple, exposer à celui-ci tous les heureux changements qu'il lui prépare. Il devrait lui faire connaître toute sa pensée " franchement et sans déguisement. " Autrement il continue à le tromper, il l'invite à agir en aveugle, et lui montre un but, tandis qu'il veut le diriger vers un autre. Qu'il ne craigne donc pas de publier tous les heureux projets qu'il a pour l'avenir du pays; celui-ci lui en saura gré pour deux raisons: d'abord, parce qu'il saura alors quels sont les desseins véritables de l'Organe et de son Coryphée pour l'avenir; ensuite, parce qu'il pourra s'assurer davantage si l'Organe a vraiment intention de procurer l'avantage du Haut-Canada au détriment de la province inférieure.

Par la dépêche du télégraphe que nous avons publiée dans notre feuille de mardi, nos lecteurs ont pu croire que Napoléon Louis Bonaparte était proclamé empereur des Français. Mais depuis, nous avons reçu nos lasses de journaux, et il paraît en être tout autrement. Il est vrai qu'il y a eu bien du brouhaha au sujet de ce prince, mais il ne paraît pas que les craintes au sujet de la république aient été bien vives. Car nos journaux du 13, 14 et un du 15 juin parlent comme ils parlaient au 1er juin, sans plus d'émotion ni de chaleur. De plus, il paraît bien que l'Assemblée nationale n'a pas passé le décret de banissement; mais qu'elle en a renvoyé la considération aux Bureaux. Le lendemain, elle a examiné elle-même la question et l'a rejetée à une grande majorité, et elle a très-bien fait; car si elle eût sanctionné ce décret de banissement, elle défranchissait par là même les 90000 électeurs de Paris qui avaient votés pour le prince Louis Napoléon. Nos lecteurs devront porter leur attention aux extraits qui se trouvent sur la première et seconde pages. Ils donnent une idée assez parfaite de ce qui s'est passé durant la semaine finissant au 15 juin. Ils verront par là que la Lombardie s'unit au Piémont, et que

le S. P. Pic IX continue à donner à son peuple des institutions libérales. Ils verront ensuite l'opinion de la presse française au sujet du prince Louis-Napoléon.

Le Canadien avoue qu'il n'avait pas dit que l'article qu'il citait du Packet fut une correspondance; nous le savions déjà. Ce que le Canadien ne nous dit pas, c'est la raison qui l'a porté à en agir ainsi.

Le Canadien reproduit dans une de ses dernières feuilles le passage suivant: " quand il a fallu faire partir l'association " (des établissements Canadiens des Townships à Montréal), " trois journaux français, y compris la Minerve, se sont ligés contre elle. " Le Canadien serait-il assez bon que de nous dire, si parmi ces trois journaux il place les Mélanges Religieux? Et si tel est le cas, voudrait-il bien prouver son avancé par des extraits de notre feuille?

UN EBOULEMENT DU CAP INEVITABLE.

Nous nous sommes rendus à midi près de la citadelle où l'on nous disait que le cap était fendu de manière à faire craindre un éboulement. En effet la fente commença à environ 200 pieds en dedans de la clôture qui divise le jardin du Fort des glaces de la citadelle, et à 40 pieds à peu près de la partie horizontale de la cime du cap. Cette crevasse commença, apparemment, à un chemin de pieds, à peut-être 40 pieds de la entre la base même de la citadelle dans un énorme quartier de rocher où l'ouverture a à peu près 2 pieds et demi de diamètre. De là elle se prolonge vers l'Anse des mers, l'espace de trois ou quatre arpents, en suivant une ligne qui dévie un peu de la parallèle du mur de la citadelle pour se courber vers le fleuve. C'est à l'extrémité visible de cette ligne que le danger paraît le plus imminent. L'ouverture, qui se trouve entre les deux quartiers de rocher dont nous avons parlé il y a un instant, s'est élargie de deux pieds depuis hier, alors qu'elle était très peu sensible. La profondeur de la crevasse est inappréciable, parce qu'elle n'est pas parfaitement perpendiculaire; mais elle est considérable, puisque des personnes qui y ont jeté des pierres les ont entendues descendre dans un espace de temps qui leur a paru long. Une maison de bois à deux étages située au pied de la citadelle, et tout le mur inférieur, jusqu'à la baction du jardin du Fort, avec une surface horizontale de roc de quatre ou cinq arpents de longueur sur 40 pieds environ à la cime dans sa plus grande largeur, vont s'abîmer d'une hauteur de près de 150 pieds sur les habitations de la rue Champlain. A midi, les familles qui occupent la maison située sur la cime du cap et les maisons de la rue Champlain, se hâtaient de déménager. Si l'accident arrive, et il est inévitable au dire de tous les hommes de l'art, les maisons qui bordent les deux côtés de la rue Champlain, dans toute la longueur de l'ouverture vont être précipitées dans le fleuve. J. de Québec.

Il serait à désirer que les autorités militaires, qui sont intéressées à donner de la solidité au rocher sur lequel est assise la citadelle, achetassent les propriétés de la partie menacée de la rue Champlain, et qu'elles fissent croquer la masse suspendue pour ensuite tailler le roc en talus, et éviter ainsi les infiltrations qui, chaque année, le dégradent sans cesse et interdiront une de nos communications les plus fréquentes et les plus nécessaires à la prospérité de notre ville.

Nous ferons remarquer que si les autorités militaires ne font pas miner le rocher ébranlé, de manière à enlever la partie qui surplombe la base, afin d'en changer par là le centre de gravité, sa chute est certaine, et que dans ce cas une forte partie de la citadelle doit prochainement la suivre.

On dit que le génie a demandé des instructions à ce sujet au commandant des forces à Montréal. Canadien.

SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE.

Il est visible que la société de tempérance prend un accroissement auquel on ne pouvait pas s'attendre naturellement. Evidemment le peuple est aujourd'hui affamé des fruits délicieux que produit cet arbre de vie, et attiré par les eaux pures qui coulent de cette fontaine vivifiante. Ce ne sont plus maintenant, comme autrefois, quelques centaines de particuliers qui s'imposent généralement le sacrifice de ne plus boire de liqueurs enivrantes; mais ce sont des paroisses entières, qui s'enrôlent solennellement et pour toujours, sous le glorieux étendard de St. Jean-Baptiste, qui n'ayant jamais goûté ni vin ni aucune autre boisson fermentée, marche à la tête des nombreux bataillons que la société engage pour exterminer du pays son ennemi le plus dangereux: l'ivrognerie. Après un succès plus ou moins étendu, qui, depuis quelques années réjouissait les cœurs de tous les vrais amis de leurs compatriotes, la société était arrivée au temps où il fallait frapper un coup décisif. La tranchée était ouverte et on ne manquait pas d'ardeur à en poursuivre les travaux; mais à mesure que l'on approchait des derniers remparts de l'ennemi, il fallait doubler d'activité et pousser l'attaque avec toute la vigueur possible. Or, il est heureux de contempler combien des amis de la grande et sainte cause ont compris leur position et comme leur zèle a su apprécier les circonstances. Par les vœux paternelles de la providence, sans doute, voilà qu'ils déploient une énergie toute nouvelle. D'une autre part, toutes les sympathies sont pour eux. Des situations les plus élevées, les citoyens leur adressent les signes de l'approbation. On se rappelle avec quelle conviction son honneur le juge Mondet déplorait naguère, dans son adresse aux Grands Jurés, le vice de l'intempérance, auteur de presque tous les crimes qui épouvantent ou font rougir les tribunaux; et avec quelle hardiesse il suggérait, comme remède, la suppression des auberges. De semblables convictions se mûrissaient dans des milliers d'âmes, et des paroles tombées de si haut, firent écho dans tout le pays et donnèrent plus de vigueur encore aux espérances et aux efforts des Apôtres de la tempérance. Ils se sont remis à l'œuvre et les succès ont surpassés leur attente. Les paroisses de Longueuil, de Varennes, de Boucherville, de Chambly, de Ste. Marie se sont jointes en masse à la société, dans l'espace de quelques semaines seulement; et cela, avec un tel zèle que les marchands ont renoncé au gain qu'ils pouvaient attendre du commerce des boissons fortes. Nous sommes autorisés à annoncer que, sur l'invitation à eux faite par Monseigneur de Montréal, au nom du clergé, les propriétaires des vaisseaux à vapeur le Charlevoix, le St. Louis, le Vulcan, l'Orégon et le Fire Fly, ont supprimé les barres à leurs bords. Les propriétaires du Richelieu ont répondu à la Circulaire de Monseigneur " qu'ils étaient disposés à " secondar de tous leurs efforts les vœux philanthropiques exprimés par Sa Grandeur, et qu'en conséquence, ils " avaient unanimement résolu, qu'après la présente saison, " il ne serait plus tenu de barre à bord du Richelieu. " La raison pour laquelle ces Messieurs n'exécutent pas de suite